



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au Greffe du Tribunal  
de l'entreprise de Liège - division NamurRéser  
au  
Monite  
belge**\*25006215\*****03 JAN. 2025****Greffe**N° d'entreprise : **0453 917 339****Nom**(en entier) : **INEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue du Progrès 14 à 5300 ANDENNE****Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur****BUREAU**

La séance est ouverte par la présidence

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents les associés indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux avant l'ouverture de la séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les associés étant présents, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.

**EXPOSE DU PRESIDENT**

Monsieur le Président expose que : La présente assemblée a pour ordre du jour :

La nomination en qualité de CEO et de troisième administrateur non statutaire de Monsieur Antoine DENIS, né à Boussu le 2 août 1989 (registre national 89.08.29-389-84), domicilié Rue de la Liberté 11 à 59600 GOGNIES-CHAUSSEE (France), intervenant à l'instant et qui accepte. Il est nommé à partir du 1er janvier 2025 jusqu'à révocation. Le contenu de cette mission ainsi que les conditions d'exécution de ce mandat sont repris dans le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue le 4 décembre 2024.

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Antoine DENIS accepte sans réserve le contenu de cette mission ainsi que les conditions d'exécution de ce mandat repris dans le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue le 4 décembre 2024.

**(...)****DELIBERATION**

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Après vote, l'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Antoine DENIS en qualité d'administrateur et de CEO, et le remercie pour cette nouvelle prise de responsabilités dans l'entreprise.

La séance est levée à 17 heures.

Madame la Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et lecture faite, les membres du bureau, ainsi que Monsieur Antoine DENIS, ont signé, date et lieu que dessus.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).